



Regroupement familiale sur place

Par **Labtec**, le **16/04/2008** à **16:11**

Je suis venue en France en 2002 avec le titre "Etudiant", et en 2007 je suis mariée avec un vietnamien qui a le titre "Salarié" depuis fin 2005 après ses études en France (il est arrive pour le 1er fois en France en 2000) et son salaire est 3100net/mois (il a eu aussi des bonnes diplômes des grandes écoles à Paris). Nous sommes habites ensemble depuis 2003 à Paris , la surface de mon appart est de 32m2, la fin du bail serai 7 Mai 2008. Nous venons d'acheter un appartement 30m2 au Haute de Seine, et on va déménager bien tôt. J'aimerais savoir si je peux demander de faire le Regroupement familiale à l'ANAEM de Paris avant le jour de déménagement (cad avant 7 Mai 2008) ou il faut le faire chez celui à Haute de Seine (car ça doit prendre du temps de changer d'adress, etc)???

Je voudrais savoir si j'ai le droit de demander un titre " Regroupement familiale sur place " ??? . Notre mariage n'a pas célébré en France. On s'est mariée en Juillet 2007 pendant le vacance d'été au Vietnam.

Merci a tous par l'avance